

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20180924-D2018-43-DE
Date de télétransmission : 27/09/2018
Date de réception préfecture : 27/09/2018

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2018-43 en date du 24/09/2018 concernant des travaux d'agrandissement du parking du stade :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 24 septembre 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 19 septembre 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, DESROCHE Roger, ARMAND Thierry, JACQUET Michel, ALAMARGOT Sylvie, CASTANET Christine, LATOUR Christelle, BERGER Thierry, HARGE Andrée, GILLES Dominique.

Représentés : MM. LEBLOIS Jean-Claude procuration à FAUCHER Alain, DUBREUIL Marc procuration à LATOUR Christelle.

Mme CASTANET Christine a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	2	10	12	12	0

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder à l'agrandissement du parking du stade « Las Minaudas ». En effet, la zone jouxtant le parking actuel n'est pas stable, souvent inondée. De plus la surface actuelle de zone goudronnée s'avère désormais insuffisante lors des manifestations.

Pour procéder à son agrandissement, il conviendrait de drainer et de revêtir une partie de la pelouse située à la droite de la voie d'accès à cet équipement.

Il présente une estimation des travaux à réaliser qui s'élève à 8 267,35 € HT soit 9 920,82 € TTC.

Il précise que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Le Maire présente un projet de plan de financement des travaux :

DEPENSES	
Travaux HT	8237,35
TVA 20%	1653,47
TOTAL	9920,82

RECETTES	
Subvention Conseil Départemental	2470,00
Fonds propres	7450,82
TOTAL	9920,82

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'agrandissement du parking du stade proposé et le coût d'objectif global de l'opération soit 9 920,82 euros TTC.

APPROUVE le plan de financement du projet.

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 27 septembre 2018.

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20180924-D2018-43-DE
Date de télétransmission : 27/09/2018
Date de réception préfecture : 27/09/2018

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

MANDATE le Maire pour demander l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Vienne.

A La Geneytouse, le 26 septembre 2018

Le Maire

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 27 septembre 2018.